



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du jeudi 09 février 2023

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	14	19

Date de la convocation : 03 février 2023

Date d'affichage de l'ordre du jour : 03 février 2023

L'an deux-mil-vingt-trois, le neuf février à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du trois février deux-mil-vingt-trois, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

Présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Monsieur ORIENT Olivier, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Madame SAHUT Géraldine, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Éric.

Absents excusés :

Madame NÉE Amélie a donné pouvoir à Monsieur COUILLER Jean-Paul.
 Madame OSMONT Marie-Claire a donné pouvoir à Madame LELIÈVRE Josiane.
 Madame PATENOTTE Isabelle a donné pouvoir à Madame LECOQ Annie.
 Monsieur POTHÉRAT Frédéric a donné pouvoir à Monsieur CALTOT Daniel.
 Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Secrétaire de séance : Madame SAHUT Géraldine a été nommée secrétaire de séance.

2023/010 – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2021/74 DU 28 OCTOBRE 2021 CONCERNANT L'EXTENSION DU RÉSEAU DE VIDÉOSURVEILLANCE DE LA COMMUNE

Madame le Maire rappelle que, lors de sa séance du 28 octobre 2021, le Conseil municipal a délibéré pour autoriser le Maire à demander des subventions auprès du Département et de l'État concernant l'extension du réseau de vidéosurveillance de la commune pour un montant de 16 320,00 € HT.

Un devis pour un poste opérateur pour un montant de 2 840,00 € HT a finalement été ajouté au projet. Lors de la demande de subventions auprès de l'État, la préfecture nous a demandé une délibération réactualisée incluant ce nouveau devis.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

- AUTORISER la dépense de 19 160,00 € HT pour l'extension du réseau de vidéosurveillance de la commune ;
- AUTORISER le Maire à demander des subventions au titre de cette dépense auprès du Département et de l'État ;
- INSCRIRE la dépense correspondante au chapitre 23 article 2315 du budget primitif de l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE la dépense de 19 160,00 € HT pour l'extension du réseau de vidéosurveillance de la commune ;**
- **AUTORISE le Maire à demander des subventions au titre de cette dépense auprès du Département et de l'État ;**

Date d'affichage de la présente délibération

Le 13 février 2023

- **DÉCIDE d'inscrire la dépense correspondante au chapitre 23 article 2315 du budget primitif de l'année 2023.**

**Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Josiane LELIÈVRE**

